



héritage leg donation succession

Par **roro 18**, le **10/11/2020** à **11:38**

bonjour,

j'ai 3 enfants ,je voudrais donner de mon vivant ma maison à 2 de mes enfants en gardant l'usufruit . ai-je le droit ?

Par **youris**, le **10/11/2020** à **12:06**

bonjour,

comme en droit français, il est impossible de déshériter ses enfants qui sont des héritiers réservataires, à votre décès, l'enfant qui n'a rien reçu devra recevoir sa réserve héréditaire.

ce qui risque de compliquer les relations entre vos enfants à votre décès.

je vous conseille de consulter un notaire sur votre projet, notaire qui sera obligatoire pour établir l'acte de donation.

il ne faut pas oublier que si cette maison est votre résidence principale, vous n'en serez plus propriétaire.

personnellement je déconseille de faire donation de sa résidence principale, car vous pouvez avoir besoin de vendre pour payer votre maison de retraite.

salutations